

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 18/07/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110708-53737-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**DISPOSITIF ÉCONOMIQUE
SOUTIEN À LA CRÉATION ET AU DÉVELOPPEMENT DES PME-PMI
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS AFACE YVELINES
INITIATIVE ET RÉSEAU ENTREPRENDRE YVELINES**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008 et 26 juin 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 17 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 ;

Vu la demande de l'association Aface Yvelines Initiative en date du 4 avril 2011 ;

Vu la demande du Réseau Entreprendre Yvelines en date du 16 mars 2011 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

Sa Commission Urbanisme, Environnement et Affaires Rurales entendue ;

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à l'association Aface Yvelines Initiative, sise à Versailles, une subvention maximum de 270 000 euros sur 3 ans conformément à la convention jointe et d'approuver la convention entre le Département des Yvelines et l'association Aface Yvelines Initiative.

Décide d'attribuer à l'association Réseau Entreprendre Yvelines, sise à Versailles, une subvention maximum de 269 000 euros sur 3 ans conformément à la convention jointe et d'approuver la convention entre le Département des Yvelines et l'association Réseau Entreprendre Yvelines.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer ces conventions.

Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des avenants éventuels à ces conventions.

Les crédits de paiement correspondants sont et seront inscrits sur le chapitre 204 article 2042 du budget départemental, exercices 2011 et suivants.